

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 18 novembre 2019

**N°204/11/2019 : RAPPORT ANNUEL 2018 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 novembre 2019.*

**Présents** : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Représentés** : 6

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Quentin SUCAU à Laura NICOLAS, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Christian PEREZ donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

**Présentation générale de la délégation : caractéristiques**

**Le service délégué :**

- JET ASSISTANCE est chargée de la gestion de la fourrière automobile sur la commune de Montauban : enlèvements des véhicules, gestion du gardiennage et restitution.
- Le délégataire assure le service avec ses propres biens sans que la Ville de Montauban n'apporte de moyens.
- Le délégataire maintient son parc de véhicules :
  - 6 dépanneuses (poids lourds),
  - 1 véhicule léger utilitaire pour enlèvement motos et cycles
  - 1 véhicule 4X4 pour sous-sols et accès difficiles
- Effectif attaché partiellement à la délégation : 5 chauffeurs, 2 administratifs.

**Les comptes de la délégation**

Il n'existe pas de structure dédiée à la délégation donc pas de comptes spécifiques mais une affectation au prorata du volume d'activité.

L'année 2018 constitue la seconde année d'exécution de ce contrat renouvelé pour six ans à compter de mars 2017.

- Le niveau global de recettes 2018 s'élève à 82 K€, contre 90 K€ en 2017, soit une diminution de -9% du Chiffre d'affaires affecté à l'activité de mise en fourrière. Malgré tout, l'activité s'est développée en 2018 (+11%) avec 791 mises en fourrière.
- Charges d'exploitation 2018 sont de 77 081 € contre 85 965 € en 2017, soit une diminution de l'ordre de 9 K€ qui représente -10% de charges.

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- Crédit-Bail : 4 541 € contre 7 548 € en 2017, soit une forte diminution de -39% par rapport à 2017.
  - Entretien et réparation du matériel : 3 367 € avec une diminution de 1 454 € par rapport à l'année précédente.
  - Charges de personnel et charges sociales : près de 2/3 des charges d'exploitation. Poste à 47 509 € en diminution - 6 %.
  - Les dotations aux amortissements : 4 726 €
- Bénéfice 2018 : 5 773 €, quasi équivalent à 2017.

Le délégataire semble donc maîtriser ses coûts afin de prendre en compte la baisse du chiffre d'affaires. Il en découle une préservation de la rentabilité.

L'absence de comptabilité analytique dédiée nuit globalement à l'analyse de l'économie de la délégation.

**La qualité du service**

Globalement, l'année 2018 se caractérise par la confirmation de l'intérêt financier du nouveau fonctionnement pour la collectivité.

Les points forts sont :

- Tarifs forfaitaires pour la collectivité
- La prise en compte par le prestataire des frais d'expertise des véhicules
- Rationalisation de la gestion de l'ensemble des dossiers PN et PM par la police municipale, interlocuteur unique.

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 novembre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2018 de la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

### PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 NOV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

22 NOV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 novembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

